

l'entrée dans le nouveau paradigme qui s'ouvre aux architectes, au plus des moyens de médiation.

Entre 2024 et 2027, le Ministère engagera des actions de solutions durables appliquées aux impératifs de conservation (dans les domaines de la conservation et restauration, des aménagements, de l'aide et du conseil aux maîtres d'œuvres, et d'une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux). Le projet de "conservation verte" est désormais une préoccupation de premier plan.

B. Des techniques architecturales

En prenant en compte la modification des publics, il conviendra de hiérarchiser l'espace : quelle visibilité souhaitée. On donnera à la salle de lecture, aux espaces de médiation dans le bâtiment que nous envisageons ?

L'environnement de notre futur bâtiment est aussi à bien prendre en compte. Pour exemple, le projet d'extension des Archives nationales à Paris bénéficie à l'air libre d'une place importante au parc arboré et aux jardins, dans le cadre d'une vieille stratégie végétale des abords.

En conciliant strictement la conservation et les enjeux environnementaux, il convient de se pencher aussi sur la performance énergétique et l'insertion thermique de l'écran de nos archives. En effet, le climat régulier qui requiert les documents est

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE : La Dame

Intitulé du concours ou de l'examen :

Arrêtés de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal - 2^e classe - avant grade

CONCOURS

 (1)

Interne

 (1)

Externe

 (1)

EXAMEN

 (1)

Troisième voie

 (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

28 mai 2024

à

Guadua

Epreuve de

Note

Spécialité et/ou option : Archives
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



3924560750

OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Commune de Cauterelle
Archives municipales

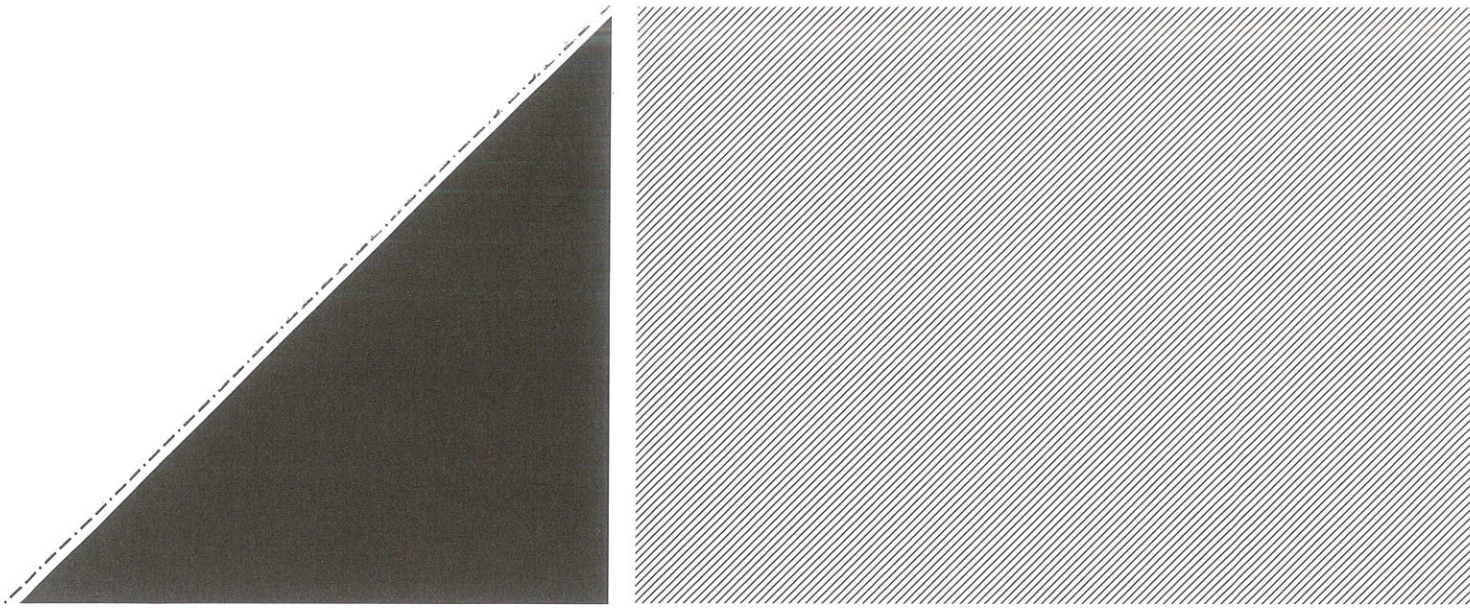
le...

Note à l'attention de Monsieur le Directeur de la culture

Objet : la place des archives dans la transition écologique, dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment d'archives.

Références :

- Loi du 13 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale de la France
- Norme ISO 11799 - Exigences pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques.



Les objectifs nationaux fixés par le ministère de la culture sont d'atteindre 100% des bâtiments intégrant les normes écologiques à l'horizon 2025. Les archives, traditionnellement dédiées à la conservation des documents sont aujourd'hui à une croisée des chemins et se préoccupent de la situation climatique.

En effet, les archives et les archivistes sont désormais en charge, aux côtés des élus et des administrateurs de notre collectivité, de concilier le impératif de conservation (environ 18°C et 50% d'humidité relative), avec les enjeux environnementaux, afin de participer à l'effort des administrations et des administrés dans ce domaine.

Par conséquent, il convient de s'interroger sur la place qui revient aux archives dans la transition écologique.

Aussi, après avoir fait un point de situation (I), nous aborderons les nouvelles

(1) voir aussi <https://francearchives.gouv.fr> à ce sujet.

perspectives ouvertes par ces nouveaux enjeux (II)

I Point de la situation

Dans la perspective de la conception et la construction d'un nouveau bâtiment d'archives, il est nécessaire de prendre en compte la mutation profonde en cours (A) et les techniques architecturales actuelles qui permettent de réduire l'impact environnemental (B).

A. Une mutation profonde

La partie la plus visible de cette mutation est la baisse de fréquentation des salles de lecture. Elle est la conséquence de l'ère de l'ère en ligne, mais elle ouvre, à côté des publics distants, à une nouvelle place faite à la médiation culturelle, et notamment aux expositions, journées d'études et conférences. Ces actions sont des vecteurs de valorisation des archives et de métiers liés aux archives, mais aussi, ils sont l'occasion de mettre en lumière les enjeux environnementaux. C'est le cas aux Archives départementales du Val-de-Nance qui propose une focus sur le climat de 1945 à 2015.

Les objectifs du ministère de la Culture viennent

fonds
(1) -

Conclusion

Comme les archives et le archivistes, notre collectivité aura à concilier les impératifs de la conservation matérielle des documents, et les enjeux environnementaux. Pour cela, et compte tenu de l'évolution de nos pratiques, de nouveaux facteurs ont à prendre en compte comme la communication digitalisée et la numérisation. Pour cela, différents outils et exemples réussis coexistent. À cela il nous faut être dans le numérique responsable et nous diriger vers le "numérique vert".

est considérablement moins énergivore à mesure que l'isolation est plus performante.

À ce titre, le bâtiment des archives de la Communauté urbaine de Dunkerque, l'ancienne Halle aux sucres réhabilitée, fait figure d'exemple en la matière. Les murs d'origine ont fait l'objet d'un doublage qui renforce l'inertie thermique. L'édifice est chauffé et refroidi par un système de pompe à chaleur.

À cela, il est aussi possible d'avoir recours à un système de luminaire au dessus des bacs, qui produira de la lumière et réduira l'échauffement du bâtiment.

Il apparaît que la mutation qui est en cours nous amène à repenser l'agencement de nos bâtiments. Cela ouvre de nouvelles perspectives.

I De nouvelles perspectives

Les enjeux environnementaux ouvrent ainsi de nouveaux regards sur le numérique responsable (A) et sur les nouveaux vecteurs de communication (B) qui peuvent devenir les Acteurs.

A. Le numérique responsable

Le document "Eco-conception des services numériques" publié par l'AFNOR propose une vision du numérique responsable appliqué.

Il rappelle la nécessité de sélection des adresses stockées numériquement est leur nécessaire sélection. À cet effet l'Ademe est elle aussi impliquée dans la réduction de l'empreinte carbone du numérique. Au Canada, le ministre de l'Emploi et du Développement social (EDSC) rappelle qu'il faut considérer le numérique comme une ressource épuisable, et que l'espace de stockage n'est pas infini.

Dans ce sens, la sélection des documents numériques, nécessaire pour en assurer une conservation satisfaisante, est d'ailleurs le enjeu environnemental.

La sobriété numérique passe par une baisse de la bande passante, par la mise en place d'une politique d'archivage électronique, à une veille sur la pérennité des formats ^{interopérables} de conservation utilisés. Il est à rappeler qu'un système d'archivage numérique peut être matérialisé. Cela peut-il être une solution envisageable pour votre collectivité?

Comme exemple de sobriété numérique, peut

être cité le département du Calvados, notamment pour son action "Giga-désobrasse". Le bilan de cette opération a été l'élimination de 1600 giga octets (Go), un prix d'un engagement humain et d'une méthode simple.

B. De nouveaux réseaux de communication

L'adhésif, en tant qu'acteur de la prise de conscience ^{des enjeux} ^{écologiques} dispose les moyens de médiation.

Les expositions mettant le focus sur le climat, comme cela a déjà été dit, fait partie de ces moyens. Mais, les forums peuvent participer à cette prise de conscience.

les 7 km linéaires d'activités de Netéo-France. Responsibles en ligne, ce réseau permet d'avoir un aperçu de l'évolution du climat.

(1)
à suivre.

Pour une meilleure éco-conception des expositions, l'Institut national du patrimoine (INP) propose des formations à destination des professionnels. Il s'agit de faire le point sur les nouvelles pratiques qui peuvent être mises en place, en prenant en compte la réduction de l'empreinte carbone.

En dehors des Archives, des initiatives institutionnelles permettent la valorisation de